Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Lydie ANDRIN (pouvoir à Jérôme DE GAYARDON), Fabrice JAN (pouvoir à Laure-Anne DARON), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Bruno DELAUNAY), Jean-Baptiste CHEVÉ (pourvoir à Marie-Pierre DURAND).

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-07-31. ÉDUCATION_CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE ENFANCE DE LA VILLE DE BRUZ ET LA RÉSIDENCE SENIORS « LES GIRANDIÈRES » _ ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

La Ville de Bruz, attachée à la promotion du vivre ensemble et à la lutte contre l'isolement des personnes âgées, souhaite renforcer les liens intergénérationnels au sein de la commune.

Dans ce cadre, le service Enfance de la Ville et la résidence seniors « Les Girandières » ont élaboré un projet commun visant à organiser des temps d'animation partagés entre les résidents et les enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Vert Buisson.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche pédagogique et sociale, permettant aux enfants de développer des valeurs de solidarité, de coopération et d'inclusion, tout en offrant aux seniors un cadre stimulant pour rompre leur isolement.

Les animations se dérouleront, alternativement dans les locaux de la résidence et ceux de l'école du Vert Buisson, à raison d'un mercredi par mois en période scolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Considérant le projet de la résidence « Les Girandières » visant à lutter contre l'isolement et à favoriser le maintien du lien social des seniors ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_31-DE

Considérant le projet pédagogique du service Enfance de la Ville de Bruz, qui vise à développer chez les enfants les notions de coopération, de bien vivre ensemble et d'inclusion ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bruz et la résidence Seniors « Les Girandières », pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 07/07/2026

Délibération transmise le : 07/072026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr